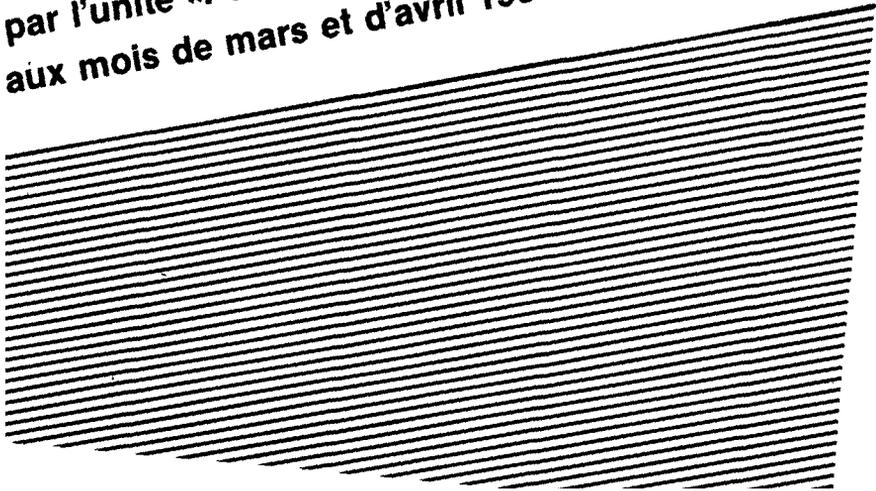




Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

**Calendrier des principales actions de formation
organisées à Bruxelles
par l'unité «Formation du personnel»
aux mois de mars et d'avril 1990**



MARS Dates	Intitulé de l'action	N° Prog. Contacts **	Personnel concerné en priorité
5-6-7*	Cours à l'entrée en service Module G - 1 re partie - FR.	3.1. 61519	A.LA.B.C.D.
6-7-8*	Séminaire sur la communication inter-culturelle	1.10. 53121	A.LA.B.C.D.
7-8-9	Techniques de négociation - FR	1.13. 59582	A.LA.B.
7-8-9	Negotiating techniques - EN	1.13. 50939	A.LA.B.
12-13-14	Initiation générale à l'informatique	5.2. 58234	A.LA.B.C.
12-13-14*	Cours à l'entrée en service. Module CGP - 2e partie - FR.	50939	A.LA.B.
12 au 16*	Cours à l'entrée en service. Module CEB Séminaire résidentiel Collège de Bruges	3.4. 53111	A.LA.
19-20*	Cours à l'entrée en service. Module G - 2e partie - FR	3.1. 61519	A.LA.B.C.D.
19 au 30	Gestion financière interne - FR/EN	2.14. 59582	B.
26 au 30*	Cours à l'entrée en service. Module CEB Séminaire résidentiel Collège de Bruges	3.4. 53111	A.LA.

AVRIL Dates	Intitulé de l'action	N° Prog. Contacts **	Personnel concerné en priorité
2-3-4	Initiation générale à l'informatique	5.2. 58234	A.LA.B.C.
2-3-4*	Cours à l'entrée en service Module G - 1e partie EN	3.1. 60039	A.LA.B.C.D.
2-3-4	Séminaire sur la communication interculturelle	1.10. 53121	A.LA.B.C.
3-4-5	Finances pour les non spécialistes-EN	2.13. 50939	A.LA.B.
5*	Cours à l'entrée en service. 2e partie catégorie G - FR	3.3. 61059	C.

AVRIL Dates	Intitulé de l'action	N° Prog. Contacts **	Personnel concerné en priorité
23-24*	Cours à l'entrée en service Module G - 2e partie - EN	3.1. 60039	A.LA.B.C.D.
A préciser	Familiarisation avec les Etats membres Le Danemark	2.16. 53121	A.LA.
A préciser	Programme Action Positive (P.A.P.) Assertiveness - Suivi	1.7. 61519	A.LA.B.
A préciser	Séminaire pour les huissiers	1.15a 61519	D.
A préciser	Formation modulaire - Module G du Cycle juridique et Institutionnel	2.12. 61519	A.LA.B.C.D.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique & l'Unité Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet.

* : Uniquement sur invitation personnelle.

** : Le n° de contact mentionné est le numéro de téléphone de la personne responsable de l'action au sein de l'Unité IX.C.4. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur une des actions ci-dessus, prière contacter uniquement le n° de téléphone s'y rapportant.